



DCM DU 28 SEPTEMBRE 2023

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.264

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le **28 septembre** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 22 septembre 2023 - **Date d'affichage** : 4 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

23 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Christophe GAUTIER, Eric GOSSET, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÛN, et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Elsa ROUSSEL, Rozenn PIEL et Anne VIOT.

6 excusés : Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Samuel GATTIER, Jean-Christophe GILBERT et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE et Awena KERLOC'H.

6 pouvoirs : M. Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Grégory PRENVEILLE), M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), M. Samuel GATTIER (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), M. Jean-Christophe GILBERT (qui a donné pouvoir à Mickaël ROSETZKY) et Mme Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Christophe GAUTIER), Mme Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Lydia MÉRET).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS DE LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ **SALLE DE SPORTS DOMINIQUE LEROUGE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5214-16-V ;

VU les statuts de Liffré-Cormier Communauté en cours portés par arrêté préfectoral n°35-2023-01-04-00005 en date du 4 janvier 2023 incluant la commune de Liffré comme l'une de ses communes membres ;

VU la délibération du Conseil Communautaire DEL 2021/140 du 28 septembre 2021 relative au pacte financier et fiscal ;

VU la délibération DCM 2021.175 en date du 30 septembre 2021 relative à ce même pacte fiscal et financier ;

VU l'avis favorable de la Commission « Finances, Ressources Humaines et Solidarités » en date du 18 septembre 2023 ;

CONSIDERANT la demande d'attribution d'un fonds de concours de la Ville de Liffré en date du 15 février 2023 ;

CONSIDERANT la délibération du Conseil Communautaire DEL 2023/141 en date du 4 juillet 2023 relative à cette demande d'attribution de fonds de concours ;

Conformément au règlement des fonds de concours pour 2020-2025 annexé au Pacte Financier et Fiscal liant Liffré-Cormier Communauté et ses communes membres, la ville de Liffré a déposé en début d'année 2023 une demande d'attribution de fonds de concours pour son projet d'investissement de salle de sports Dominique LEROUGE.

A titre de rappel, le dispositif de fonds de concours auprès des communes membres a vocation à financer exclusivement des opérations d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale ; opérations en corrélation avec les objectifs fixés par le projet de territoire.

Le projet de salle de sports Dominique LEROUGE est inscrit dans le CRTE et permettra de favoriser l'accès au sport sur le territoire intercommunal notamment aux associations sportives et aux élèves.

Le plan de financement prévisionnel tel qu'établi en septembre 2023 est le suivant :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Travaux	2 257 955,16 €	Etat – DETR 2021 (<i>attribution</i>)	80 000,00 €
MOE	130 830,32 €	Région Bretagne – Dotation d'Accès aux Equipements Sportifs (DAES) - <i>convention signée</i>	375 000,00 €
CT	6 185,00 €	CD35 – Aide aux équipements sportifs scolaires (<i>390 000 € sollicités- refus</i>)	-
SPS	3 003,00 €	Fond de concours LCC (<i>enveloppe endogène</i>)	373 688,00 €
Etude géotechnique	8 000,00 €	CD35 – CSTD (<i>sollicités – en instruction</i>)	475 000,00 €
Divers imprévus	15 000,00 €	Ville de Liffré (<i>autofinancement HT</i>)	1 117 285,48 €
Total HT	2 420 973,48 €	Total HT	2 420 973,48 €

Par délibération en date du 4 juillet 2023, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement à la demande de fonds de concours à hauteur d'un montant de 373 688 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'attribution d'un fonds de concours de Liffré-Cormier Communauté pour la construction de la salle de sports Dominique LEROUGE pour un montant de 373 688 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffré,
Le Maire,
Guillaume BÉGUÉ

